



Rapport annuel 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230131-2023-04-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

1. La compétence "Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "	5
1.1. Metz Métropole	5
1.2. Les compétences de Metz Métropole	5
1.2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de Metz Métropole	5
1.2.2. Les principaux acteurs du territoire	6
1.2.3. La régie directe	6
1.2.4. La régie HAGANIS	6
1.3. L'organisation de la collecte	7
1.3.1. La pré-collecte	7
1.3.2. La collecte	7
1.4. Les unités de traitement	10
1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole	10
1.4.2. Les déchèterles	11
1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)	13
1.5. Les relations contractuelles	13
1.5.2. Les marchés publics	14
2. Les principales évolutions en 2021	17
2.1. La conteneurisation	17
2.2. La prévention des déchets	19
2.3. L'augmentation des performances de tri	22
2.4. La Redevance Spéciale (RS)	24
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité	25
2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre	25
2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels	25
2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole	26
2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité	27
2.6. Relation usagers	27
2.7. Géolocalisation	27
3 Les indicateurs techniques	28
3.1. Les contenants	28
3.1.1 Les sacs	28
3.1.2 Les bacs	28
3.1.3 Les points de regroupement (PR)	29
3.1.4 Les points d'apport volontaire (PAV)	29

3.2	Les tonnages collectés	29
3.2.1	Les ordures ménagères résiduelles	29
3.2.2	Les matériaux recyclables	30
3.2.3	Le verre	33
3.2.4	Les encombrants	35
3.2.5	Les déchèteries	35
3.2.6	Les déchets verts municipaux	38
3.2.7	Synthèse des tonnages	39
3.3	Les tonnages traités et leurs filières	40
3.3.1	Le centre de tri	40
3.3.2	L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers	41
3.3.3	Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries	42
3.3.4	La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets	43
4	Les indicateurs financiers	44
4.1	Observations générales	45
4.2	Analyse globale	46
4.3	Le financement de la compétence	47

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2021 – Volet traitement des déchets

1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités : le Pôle Exploitation Déchets (PED), le Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets (POGD) et de la Mission Qualité Sécurité Environnement. Ces trois entités composent la régie directe de Metz Métropole.

En 2021, le PED assure principalement et pour toutes les Communes membres de Metz Métropole :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- La collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- La collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous ;
- Les missions de distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV).

Le POGD assure principalement les missions suivantes :

- Études, mise en œuvre et suivi de projets ;
- Veille réglementaire et définition des stratégies ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Projets et actions de réduction des déchets ;

La Mission Qualité, Sécurité, Environnement assure les missions de :

- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Politique sécurité, et management qualité.

La Direction de la Gestion des Déchets mobilise 217 agents dans l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 158 sont dédiés aux activités de collecte.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 66 véhicules, composé de :

- 36 bennes à ordures ménagères
- 13 bennes à ordures ménagères grue
- 14 véhicules légers (plateau, fourgon, hayon, lavage)
- 1 véhicule de lavage
- 2 véhicules de service

1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2021, HAGANIS compte 110 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 263 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS exploite le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les 8 déchèteries métropolitaines et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.3. L'organisation de la collecte

1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Des sacs de collecte ;
- Des bacs ;
- Des points de regroupement (PR) ;
- Des points d'apport volontaire (PAV).

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte, c'est-à-dire que les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, Metz Métropole propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public (bacs roulants, bômes enterrées ou conteneurs aériens).

1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013, en corrélation avec les différents projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2021.

1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

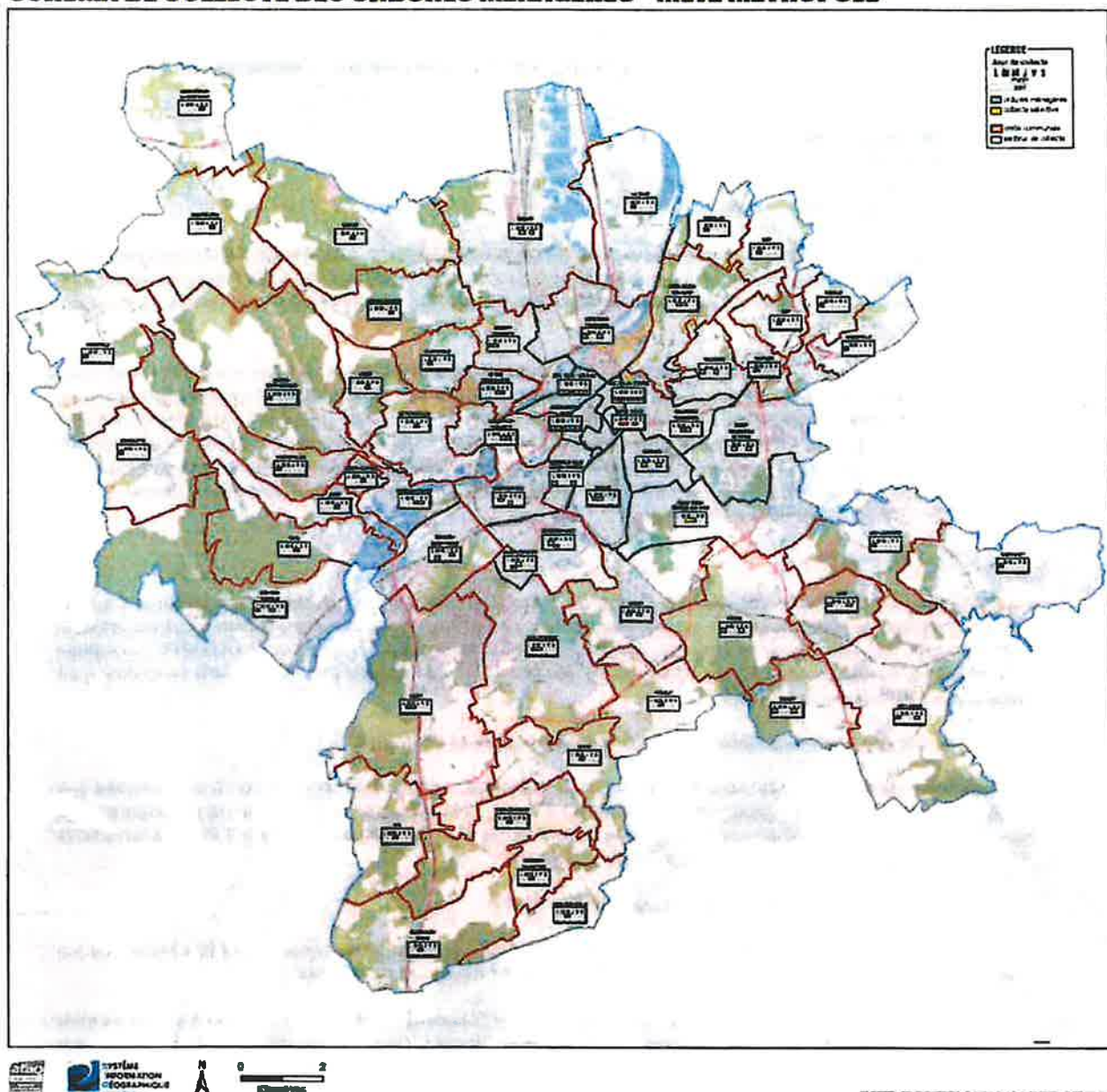
La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, 7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C7 (7 collectes par semaine), en effet une collecte le dimanche a été ajoutée en juin 2021. Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

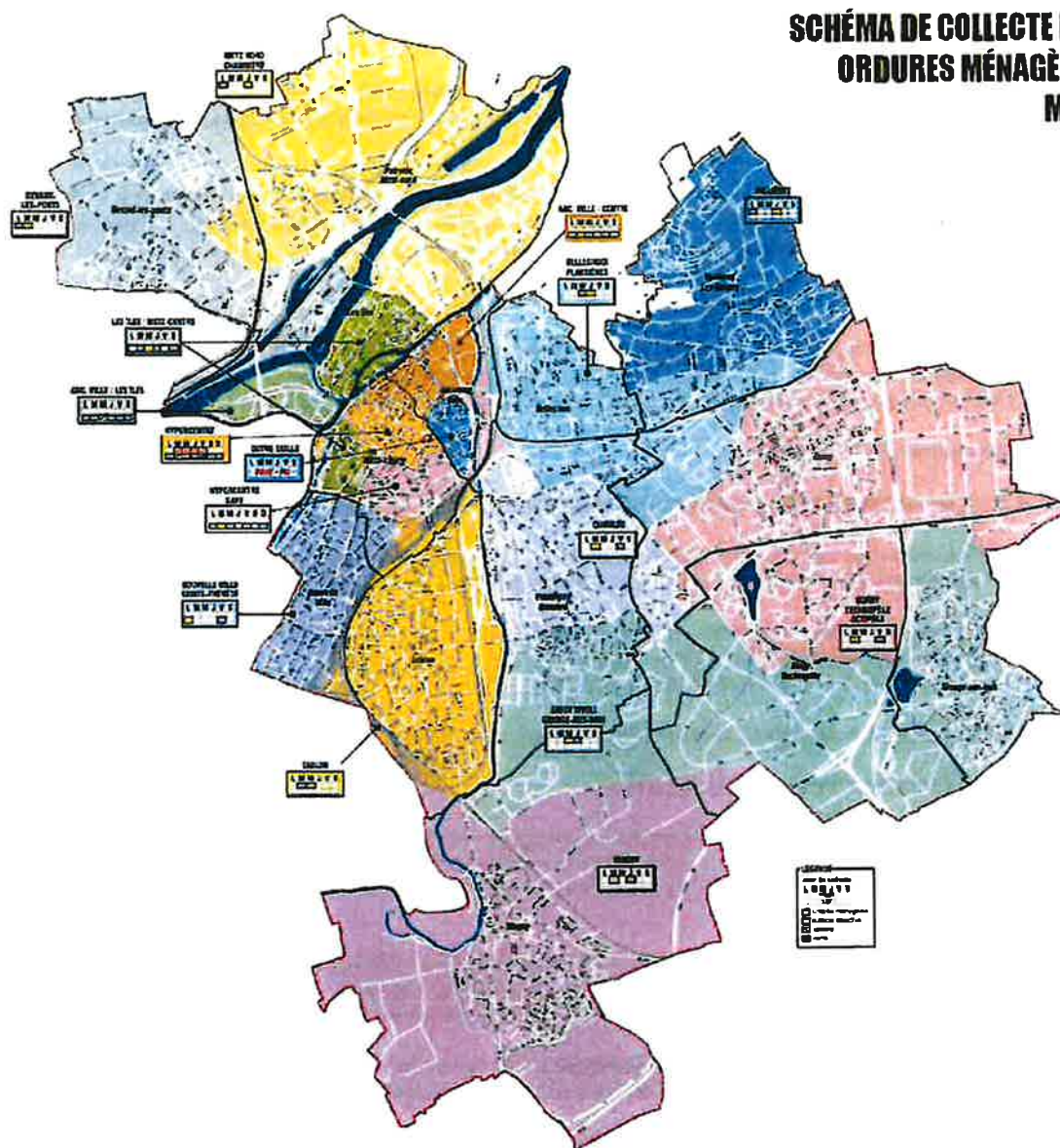
Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire.

Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte pour toutes les communes de Metz Métropole, pour la ville de Metz, les jours de collecte varient en fonction des quartiers de celle-ci.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



SCHEMA DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERS METZ



Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de problèmes de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, le Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets pour les flux verre et OMR (depuis mai 2019).

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché public de lavage et de maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.

1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m³ par jour et par foyer. Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m³ par enlèvement.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 43 autres communes de Metz Métropole sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Un service de collecte historique de certains professionnels existe au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration et les cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.

1.4. Les unités de traitement

1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés par an (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants). 94 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 6 % sont issus des collectes sélectives de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Depuis le 23 août 2021, les travaux de modernisation du Centre de Tri ont débuté. HAGANIS a confié le traitement des déchets issus des collectes sélectives à Citraval (Vosges) à partir de cette date.

En 2021, 14 956 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 13 885 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1 071 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 10 334 tonnes de matériaux prêts à recycler et la valorisation énergétique de 3 550 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité réglementaire annuelle de 120 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2021, 112 308 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 106 376 tonnes d'ordures ménagères et 5 932 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 111 805 tonnes a permis de produire 304 784 tonnes de vapeur et la vente de 215 145 MWh (18 499 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2021, avec un taux de 92 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 13 604 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 393 tonnes de métaux non-ferreux et 2 333 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.2. Les déchèteries

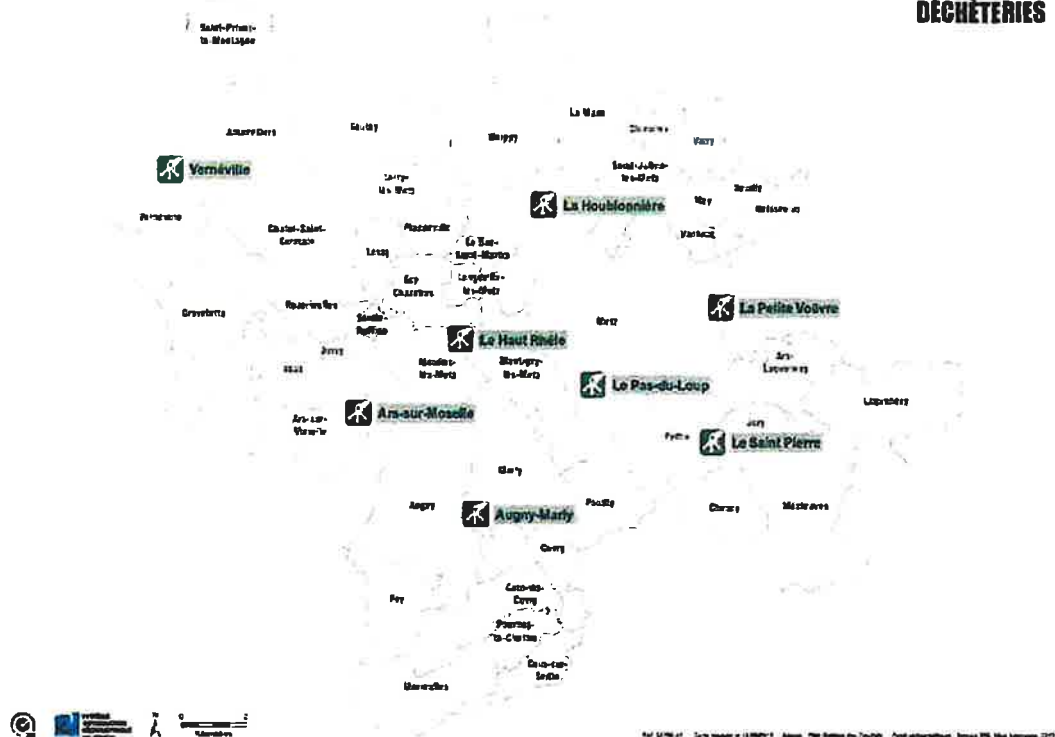
Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 228 498 habitants (source : INSEE, population légale 2017).

DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

Déchets incinérables	Textiles, linges et chaussures
Cartons	Déchets diffus spécifiques
Débris-gravats	Radiographies
Bois	Emballages souillés
Déchets verts	Pneumatiques
Déchets non-Incinérables	Tubes fluorescents
Métaux	Piles
Batteries	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huiles alimentaires	Huisseries
Huiles de vidange	Livres

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés.
L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes autorisées et payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).
L'apport est limité à 3 m³ par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m³ par jour).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes qu'elle accueille du lundi au vendredi.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

Bois de classe A et A bio (palettes et caisses en bois non traité, déchets verts de diamètre > 12 cm)	DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
Bois de classe B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	Plâtre
Déchets verts	Déblais – Gravats
Métaux	Verre ménager
Carton	Balayures
Déchets non incinérables	Huisseries (bois, pvc, aluminium)
Déchets incinérables	

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

47 221 dépôts ont été enregistrés à la PAVD toutes activités confondues en 2021, générant 73 711 tonnes de déchets traités à la PAVD.

Le centre de transfert rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole et en organise le transport vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2021, la PAVD a également accueilli 14 395 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

1.5. Les relations contractuelles

1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du "pollueur-payeur", leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS conventionnent avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
CITEO	Emballages ménagers
CITEO	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linges et chaussures usagés
Alliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

1.5.2. Les marchés publics

N°	OBJET	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE EN MOIS	TITULAIRE	MONTANT HT : - MAXI ATTRIBUÉ ou - SANS MINI SANS MAXI
1467	FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	26/01/2017	48	ESE FRANCE	8 000 000,00
1485	FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	03/02/2017	48	ESPACE URBAIN	1 500 000,00
1586.1	FOURNITURE DE CARBURANTS . VL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1586.2	FOURNITURE DE CARBURANTS PL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1589-0	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE MOBILES DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLÉ	12/03/2018	36	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
2018D507	LAVAGE DES GANTS DES PERSONNELS DE COLLECTE DE LA DIRECTION DU CYCLE DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLÉ	30/04/2018	36	INITIAL	15 000,00
2018596A1	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLÉ : FLUX VERRE	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2x 1 an	MINERIS	SANS MINI SANS MAXI
2018596A2	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLÉ : FLUX PAPIER	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2x 1 an	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018596A3	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À	19/03/2019	notif à 31/12/2019	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI

	L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR ET EMR		+2x 1 an		
2019545A	LAVAGE ET MAINTENANCE DES PAVE	24/09/2019	notif à 31/12/2019 +2x 1 an	NAPOLI FRÈRES	SANS MINI SANS MAXI
2019572.1	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	de la notif au 31/12/20 puis 2 x 1 an	EMERAUDE CRÉATION	SANS MINI SANS MAXI
2019572.2	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES . COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	de la notif au 31/12/20 puis 2 x 1 an	QUADRIA	SANS MINI SANS MAXI
2019601A	SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENLÈVEMENT DES CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE METZ ET SECTEURS LIMITROPHES	22/01/2020	36	EMMAÛS METZ	63 596,00
2019611	ACQUISITION DE LOMBRICOMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE RECYCLÉ	14/02/2020	de la notif au 31/12/20 puis 2 x 1 an	SULO France SAS	100 000,00
2019608A	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD, LOT 3 MANUTENTIONNAIRE OPÉRA THÉÂTRE)	23/03/2020	12	RAS INTÉRIM	SANS MINI SANS MAXI
20520.1	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES DE 20M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAÎSE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	178 820,00
20520.2	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 3 BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES DE 16M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAÎSE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	497 400,00
20520.3	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA COLLECTE DES CENTRES-VILLES ET DES VOIES À ACCÈS RESTREINTS	30/07/2020	6,25	SOCIÉTÉ PB ENVIRONNEMENT	115 400,00
20545A	ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE FACTURATION DE REDEVANCE SPÉCIALE	05/10/2020	12	STYX EURL	MAXI 100 000 / AN
20549	LAVAGE DEGRAISSAGE DÉSINFECTION DES CLAUSTRAS ET BACS	13/10/2020	12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
20563.3	ACQUISITION D'UN COMPACTEUR À DÉCHETS MONOBLOC DÉPOSABLE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DES MARCHÉS DE PLEIN VENT	16/02/2021	3	GEESINK NORBA France	18 990,00
20563.2	ACQUISITION D'UN VÉHICULE 3,5 TONNES INSONORISÉ ÉQUIPÉ D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION À EAU CHAUDE POUR LE NETTOYAGE DES POINTS D'APPORT	16/02/2021	2	MONTANIER	59 910,00

	VOLONTAIRE ET DES POINTS DE REGROUPEMENTS				
20592A	POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	05/03/2021	36	SàRL NAPOLI FRÈRES	50 000,00
21508A	FOURNITURE, LIVRAISON ET POSE DE BORNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	26/04/2021	36	COLLECTAL	SANS MINI SANS MAXI
21520A	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS	31/05/2021	notif au 31/12/21 puis 3X12 mols	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
21907A.1	FOURNITURES DE CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIÉS POUR VÉHICULES LÉGERS	25/06/2021	36	TOTAL MARKETING France	SANS MINI SANS MAXI
21907A.2	FOURNITURES DE CARBURANTS ET SERVICES ASSOCIÉS POUR POIDS LOURDS ET ENGINS	25/06/2021	36	TOTAL MARKETING France	SANS MINI SANS MAXI
21530	FOURNITURE ET LIVRAISON CONTENEURS AÉRIENS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	19/07/2021	12	COLLECTAL	SANS MINI SANS MAXI
21569	FOURNITURE DE COUVERCLES POUR BACS À DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	13/09/2021	36	ESE France	120 000,00
21555	ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 1 : 2 VÉHICULES BOM 20M3 AVEC LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	21/09/2021	35 semaines à notification	ÉTABUSSEMENTS HERMENT	376 480,00
21555	ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 2 : 2 MINI BENNES ÉLECTRIQUES COLLECTE EN CENTRE-VILLE	21/09/2021	26 semaines à notification hors août et SS2)	GOUPIL INDUSTRIE	170 008,80
21555	ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 3 : 1 VÉHICULE GRUE BRAS 19T COLLECTE ENCOMBRANTS	21/09/2021	46 semaines à notification	ÉTABUSSEMENTS HERMENT	181 500,00
21543	ÉTUDE TECHNICO ÉCONOMIQUE DE GESTION SÉPARÉE DES BIODÉCHETS : ANALYSE DES GISEMENTS DE BIODÉCHETS MÉNAGERS ET PROFESSIONNELS ET MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA TERRITORIAL POUR LEUR GESTION SÉPARÉE 1 TRANCHE FERME 2 TRANCHES OPTIONNELLES	05/10/2021	18	INDIGO SAS	TF : 74 295,00 TO 1 : 14 588,75 TO 2 : 4 630,00
21544	SERVICE POUR LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES	14/10/2021	48	TRI D'UNION	-

2. Les principales évolutions en 2021

2.1. La conteneurisation

En 2021, malgré un contexte sanitaire qui a encore perturbé l'activité en France, notamment sur l'approvisionnement des matières premières, 17 PAV enterrés ont été installés, dont 15 à Metz et 2 sur les communes environnantes (Chesny et Saint-Julien-les-Metz), pour un total de 75 cuves.

Cela a permis la suppression de 29 points de regroupement. Fin 2021, 227 points de regroupement sont actifs sur le territoire métropolitain dont 4 temporairement car liés à des zones de travaux entravant la collecte en porte-à-porte.

Finalisation du projet conteneurisation :

Centre-ville d'Ars-sur-Moselle :

Le schéma définitif de la conteneurisation de la commune d'Ars-sur-Moselle avait été arrêté dès 2020. Afin de permettre la finalisation de ce secteur, un dernier PAVe doit mis en place à l'emplacement actuel d'une maison abandonnée et insalubre. Fin 2021, l'EPFL (Établissement Public Foncier du Grand Est) a procédé à l'acquisition de cette maison, puis une procédure de rétrocession à la ville sera engagée, permettant à la Métropole de Metz, après démolition d'implanter un PAV enterré. Ce dernier PAVe permettra le rattachement de 228 foyers, permettant ainsi le traitement 100% en apport volontaire de la totalité du centre-ville qui représente environ 457 foyers soit 1005 habitants estimés (17,2% de la commune).

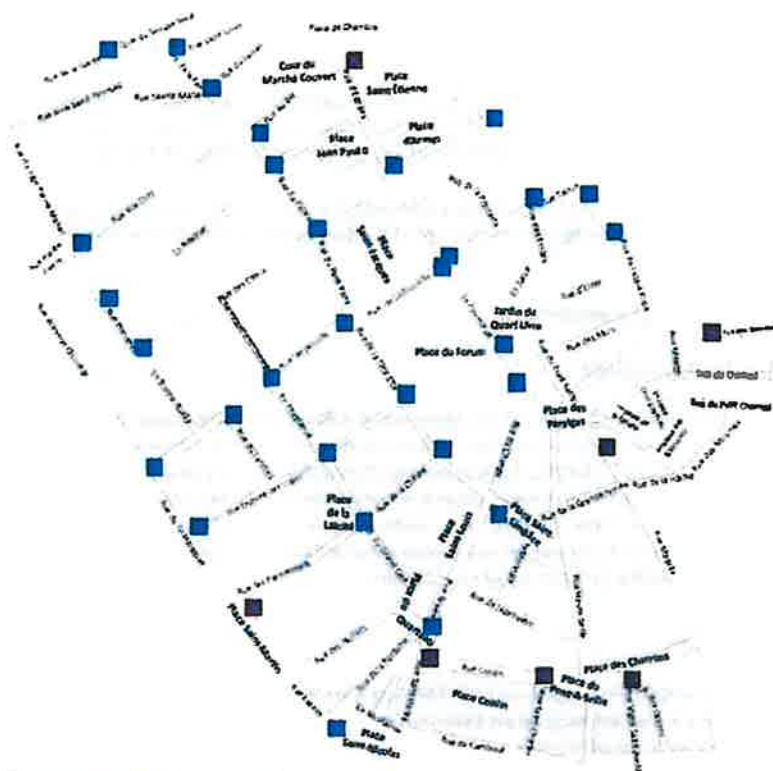
Centre-ville de Metz :

Au printemps 2021, pour soutenir la reprise de l'activité des bars/restaurants très impactée par les confinements successifs (réouverture des bars/restaurants en extérieur tout d'abord puis en intérieur à jauge réduite), le centre-ville de Metz s'est adapté afin de permettre la création de « terrasses COVID ». L'extension des terrasses a poussé les services de la DGD à proposer un circuit optimisé de collecte (2 boucles distinctes qui couvrent le plateau piétonnier) tout en arrêtant de circuler dans certaines rues qui demandaient de nombreuses manœuvres de repositionnement et/ou un passage répété aux équipages dans les mêmes rues.

C'est ainsi que le principe de points de présentation des déchets a été arrêté avec un maillage des rues, pour limiter le passage des camions et concentrer les dépôts de déchets.

Plus d'une trentaine de points de présentation ont été créés aux coins des rues en demandant aux usagers ménages et professionnels d'y déposer leurs déchets sur un créneau horaires réduit (18h30/19h30, une heure au total) pour en limiter les nuisances visuelles et olfactives.

Cette étape permettait aussi de préparer les usagers au futur système de conteneurisation en 100 % apport volontaire et l'arrêt du passage du camion sur chaque pied d'immeuble. Ce nouveau dispositif a été accompagné d'une forte communication et d'actions en présentiel. Cela a permis un temps de présentation des déchets réduit sur le domaine public, avec une fin de la collecte à 21h libérant les rues des passages des camions. Ce système est provisoire, dans l'attente de la finalisation de la conteneurisation du centre-ville (PAVe, PAVA, ou locaux de collecte...).



Après 2 mois de mise en œuvre, des adaptations ont été proposées, afin que ces nouvelles modalités de collecte prennent en compte les spécificités de ce secteur avec notamment la sortie du flux carton des commerçants. En effet, afin de diminuer les volumes à collecter sur les points de présentation en soirée, une réflexion avec les commerçants a été menée. C'est ainsi qu'une nouvelle solution de collecte des cartons a été mise en place avec une présentation des déchets carton du mardi au vendredi de 9h45 à 10h30. La collecte débute à 10h30 et se finit avant midi.

En parallèle la conteneurisation du centre-ville a été poursuivie, sur la base des nouvelles orientations arrêtées par le Comité de Pilotage Ville de Metz / Direction de la Gestion des Déchets. C'est le scénario dit « ceinture de PAVE » qui a ainsi été retenu en vue de répondre aux contraintes historiques, économiques et touristiques propres au centre-ville de Metz. Le projet consiste à créer une ceinture de PAVE autour du plateau piétonnier complétée de locaux à déchets au cœur de ville.

A fin 2021, 2 points d'apport volontaire enterrés (Rues Winston Churchill et aux Ours) ainsi qu'un ensemble de 5 colonnes aériennes rue Poncelet ont été installés. Ces équipements ont permis la suppression de 6 points de présentation dans le Quartier Poncelet. D'autres projets PAV sont en cours étude.

Enfin, l'étude de locaux à déchets est en cours sur la zone au cœur du centre-ville, où les solutions PAV ne peuvent être mises en œuvre (difficultés à enterrer, difficultés d'accès du camion). Le principe de ces locaux, est

de créer des équipements d'apports volontaires « dans les murs », correspondant à des locaux dotés en bacs, accessibles aux usagers d'un secteur 24h/24h via des badges. Une convention de mise à disposition d'un local rue Haute-seille a été signée en décembre 2021 entre la ville de Metz, propriétaire du local, et la Métropole, afin que celle-ci en dispose pour créer un local à déchets.

Optimisation des dispositifs de conteneurisation :

En parallèle, la Direction de la Gestion des Déchets engage une phase d'optimisation des dispositifs de collecte en place sur les communes déjà conteneurisées. Les dispositifs sont réévalués afin de traiter les éventuelles difficultés, ainsi qu'une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée.

2.2. La prévention des déchets

En 2020, le premier confinement a eu un impact significatif qui a permis à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé en lien avec les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de diminuer de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2020 (- 10,3 % sur la période considérée).

La fermeture des déchèteries et l'arrêt temporaires des collectes d'emballages recyclables et papiers ont largement participé à cette baisse conjoncturelle (baisse respective de 2 981 et 2 131 tonnes collectées entre 2019 et 2020), masquant toutefois une hausse significative des quantités d'ordures ménagères collectées (+ 1 461 tonnes).

Tout au long de l'année 2021, des actions ont donc été mises en œuvre en vue de remobiliser les usagers autour du geste de tri des emballages ménagers recyclables et limiter la hausse prévisible de la production de déchets, liée notamment à un contexte d'assouplissement des mesures sanitaires et de reprise économique.

Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

- Compostage individuel

Les contraintes liées à la poursuite de la crise sanitaire et la pénurie de matériaux, notamment du bois de construction, n'ont pas permis la reprise de l'action telle qu'escomptée compte-tenu de l'incapacité conjoncturelle du prestataire de Metz Métropole à livrer des composteurs. Les permanences de la régie de mise à disposition des composteurs individuels sont restées fermées et la distribution de composteurs en bois a été suspendue faute de stock. Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont toutefois assuré la livraison à domicile de 574 composteurs, soit 101 de moins que l'année précédente.

- Compostage collectif

21 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » ont été équipés au cours de l'année, pour un total de 117 sites en fonctionnement à fin 2021. Plus de 2 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'équipement.

En lien avec la levée des mesures sanitaires, les 7 sites de compostage de quartier ont progressivement retrouvé un fonctionnement normal grâce à l'implication des associations référentes.

- Réutilisation des sapins de Noël

Comme en 2020, l'ensemble des communes de Metz Métropole ont été invitées à participer à l'opération de réutilisation des sapins de Noël. 37 des 44 communes ont adhéré à l'opération proposée par la collectivité soit 12 communes de plus que l'an dernier. 4 962 sapins ont ainsi été récupérés pour environ 37 tonnes de broyat obtenu, contre 3 233 sapins et 25 tonnes de broyat en 2020.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- En restauration collective

Aucune nouvelle commune n'a rejoint la démarche « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger » en 2021 et les mesures sanitaires imposées aux structures périscolaires ont largement

empêchées la poursuite du projet. Un lien a toutefois été maintenu avec les 23 structures déjà engagées afin de pérenniser les actions qui touchent aujourd'hui près de 2 400 enfants.

- En restauration commerciale

Metz Métropole a choisi de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (doggy bag à la française) en mettant à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Après une année 2020 marquée par la fermeture prolongée des établissements, 16 nouveaux restaurants se sont engagés dans l'opération et 6 000 boîtes ont été distribuées.

- Etude biodéchets

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 31 décembre 2023.

Fin 2021, Metz Métropole a donc confié au cabinet de conseil et d'ingénierie INDDIGO une étude technico-économique de gestion séparée des biodéchets dans l'objectif de fournir à la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour retenir une stratégie de gestion des biodéchets ménagers et assimilés qui respectera le calendrier réglementaire. Un comité de pilotage, regroupant élus et services, a été installé pour assurer le suivi de cette étude.

Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

- Filière Livres

Metz Métropole apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre Recyclivre, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre. 22 000 livres ont été collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage en 2021, soit 4 000 livres de plus que l'année passée.

- Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2021, les 65 conteneurs installés dans 32 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 301 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage ; un chiffre en hausse par rapport à 2020 (+ 31 tonnes).

- Collectes zéro gaspi

756 donateurs ont apporté 19 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries d'HAGANIS par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville. Des chiffres nettement en hausse (+ 400 donateurs pour + 10 tonnes d'objets apportés) après une année 2020 qui avait vu les déchèteries fermer pendant plusieurs semaines.

- Annuaire des réparateurs

La marque "Répar'acteurs" permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau poursuit son développement avec 16 artisans du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 41 en Moselle.

Axe 4 : Consommation responsable

- Eco-exemplarité en interne

Afin de réduire la consommation de papier blanc, le groupe de travail « Tri, réduction des déchets et économie circulaire » du réseau M²D² a œuvré pour la mise à disposition de papier de brouillon à

l'attention de l'ensemble des agents en activité sur le site de la Maison de la Métropole : distribution d'éco-blocs réalisés à partir d'anciens supports de communication, équipement de 23 points en bacs à brouillon, réalisation d'une courte vidéo pour la promotion de l'action.

Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

- Services de Metz Métropole

À la suite du déménagement vers la Maison de la Métropole en novembre 2020, une formation a été proposée à l'ensemble des agents du site afin de les mobiliser autour des gestes de réduction et tri des déchets et favoriser la prise en main des équipements mis à disposition. Les 9 sessions proposées en 2021 ont permis de former 61 participants, soit 15 % de l'effectif.

- Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

11 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2021. Depuis le début de l'opération en 2016, 37 structures professionnelles ont ainsi été accompagnées dans le cadre de la démarche proposée par Metz Métropole et 13 d'entre elles se sont engagées dans des actions de prévention et/ou de valorisation de leurs déchets.

- Eco-défis

Action portée par la Direction de la Transition Ecologique de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable. En 2021, 51 entreprises artisanales ont été accompagnées dans la réalisation de 384 défis, dont 117 étaient en lien avec la gestion des déchets.

Axe 6 : Transversalité

- Définition d'une stratégie de prévention et réemploi en déchèterie

Afin d'alimenter les réflexions du comité de pilotage dédié à l'élaboration d'un Plan pluriannuel d'investissement, le service prévention et valorisation des déchets a réalisé une analyse des différents dispositifs de prévention des déchets en déchèterie déployés sur le territoire national.

- Sensibilisation du grand public

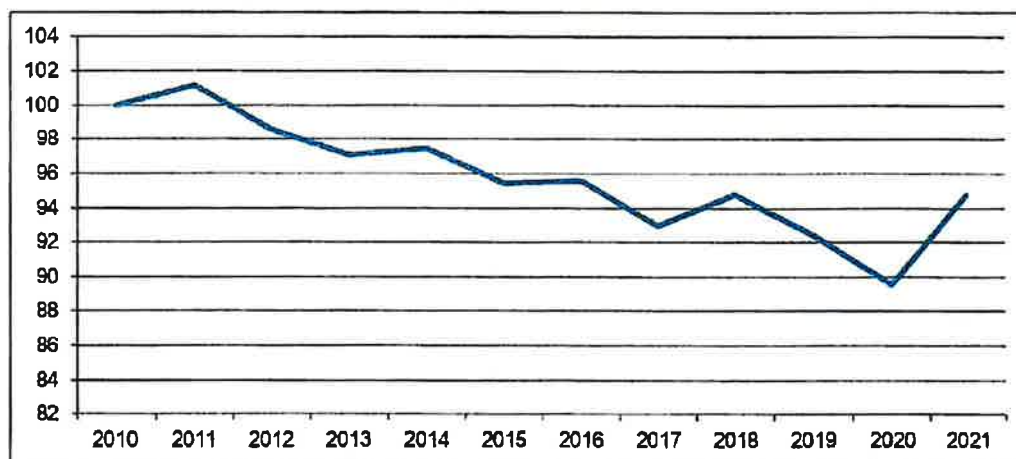
Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par la Métropole, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

En 2021, la crise sanitaire a encore fortement empêché la planification et le maintien des événements. À noter toutefois :

- o La participation à la journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire organisée au restaurant Le Cuculotin à Metz en septembre 2021 – 40 visiteurs ;
- o L'animation d'un stand dédié à la pratique du compostage à l'occasion du festival Jard'in Metz en septembre 2021 – 120 visiteurs ;
- o La participation au Salon de l'agriculture AGRIMAX à Metz – 30 visiteurs ;
- o L'animation d'ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les enfants et adultes aux Ateliers Jean-Marie PELT de Montigny-lès-Metz – 24 participants.

Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées (base 100 en 2010)



Après deux années consécutives de baisse (- 2,4 % entre 2018 et 2019 puis - 3,2 % entre 2019 et 2020), les quantités de déchets ménagers et assimilés collectées sont reparties à la hausse (+ 5,9 %) sous l'effet de la levée des restrictions sanitaires et de la reprise économique.

2.3. L'augmentation des performances de tri

L'année 2021 a été marquée par la candidature de Metz Métropole à la 4e phase des appels à projets du Plan de performances des territoires CITEO.

Le 31 décembre 2022 au plus tard, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages devra être généralisée en France. Ce projet national vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique et à accélérer ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre de réduction des ordures ménagères résiduelles.

CITEO, éco-organisme agréé par l'État, a la charge de piloter le déploiement de l'ECT et d'accompagner les acteurs concernés (collectivités compétentes et exploitants de centres de tri). Par un dispositif d'appels à projet, CITEO participe aux dépenses de modernisation des centres de tri et soutient les collectivités dans le passage à l'ECT.

Metz Métropole a donc déposé un dossier dans le cadre de l'appel à candidature « Extension des consignes de tri » (délibération du bureau métropolitain du lundi 29 mars 2021) et HAGANIS a candidaté à l'appel à projets « Adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers, et amélioration des performances de tri ».

Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable de la part de CITEO, ouvrant la voie à la modernisation du centre de tri exploité par HAGANIS et au déploiement de l'extension des consignes de tri à l'échelle de l'ensemble de son territoire à partir du 1er janvier 2022.

En préambule de ce changement majeur pour les habitants du territoire, Metz Métropole a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de son plan pluriannuel pour l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers.

Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

Un nouveau marché a été attribué pour l'acquisition de conteneurs aériens destinés au renouvellement du parc existant et à la densification du maillage. La pénurie de matériaux, et notamment d'acier, à l'échelle internationale a toutefois entravé la bonne exécution des prestations et seulement 8 conteneurs ont pu être commandés, tous flux confondus.

Action 2 : Amélioration de la qualité du tri dans les Points de Regroupement (PR)

Une expérimentation a été réalisée en remplaçant les 12 bacs jaunes dans 5 points de regroupement par des bacs operculés, complétée par la pose de panneaux d'information sur sites et 2 opérations de

sensibilisation par les ambassadeurs du tri et de la prévention. Les 4 caractérisations réalisées par HAGANIS n'ont toutefois pas fait apparaître d'amélioration significative de la qualité du tri. De plus, l'apparition de nids de guêpes dans les bacs nous a conduit à ne pas renouveler l'expérimentation.

Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Un nouveau système de pré-collecte des déchets a été déployé sur le site du Centre technique métropolitain, organisé autour de 12 points de tri partagés. 5 collecteurs de gobelets et 6 bioseaux pour la collecte des déchets compostable ont également été installés. Ce projet a été accompagné d'une campagne de communication auprès des agents et les agents d'entretien ont été formés au respect des consignes de tri.

Actions 4 : Déploiement du tri en habitat collectif

Cette action n'a fait l'objet d'aucun développement en 2021.

Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention (ADTP) ont participé à 2 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Metz Plage et le Festival de l'écologie de la Ville de Metz. 155 usagers ont ainsi été sensibilisés.

4 ateliers ont également permis la diffusion des consignes de tri auprès de 61 personnes. Ces animations ont notamment été réalisées en pied d'immeubles, auprès d'enfants en accueil de loisirs ou en partenariat avec des établissements scolaires.

À noter, l'organisation d'un programme annuel autour de la réduction et du tri des déchets au sein du centre social MJC Boileau (Woippy) avec 3 ateliers : connaître et réduire la quantité de déchets au sein de sa structure, parcours et devenir des déchets, le réemploi. Ce programme se poursuivra en 2022 avec des ateliers autour du gaspillage alimentaire et du compostage.

Action 7 : Organisation de sensibilisation ciblées

28 390 foyers ou entreprises répartis sur 15 communes de Metz Métropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri, dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

Action 8 : Accompagnement des professionnels

Cf. § 2.2. La prévention des déchets – Axe 5 : Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

Action 9 : Optimisation des remontées d'information via l'outil de géolocalisation

Une expérimentation a été menée avec un équipage de collecte afin de lutter contre la présence de verre d'emballage dans les bacs individuels de collecte des ordures ménagères résiduelles. Sur un secteur donné, l'équipage a été invité à signaler toute présence de verre à l'aide d'une boîte à bouton située à l'arrière du camion de collecte. Les adresses identifiées ont ensuite été sensibilisées par l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention avant une deuxième campagne de remontée d'information. Sur les 114 foyers identifiés, seuls 6 ont récidivé. Au regard de ce résultat positif, le dispositif sera progressivement déployé à d'autres secteurs de collecte.

Action transversale : Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte

L'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi au travers de 30 actions menées dans 8 communes pour 8 275 entités sensibilisées. La modification des modalités de collecte des déchets dans l'hypercentre de Metz (passage d'une collecte en porte-à-porte à une collecte sur des points de présentation) et les projets de conteneurisation engagés sur le même secteur ont largement mobilisé l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention avec 3 distributions de 6 000 flyers auprès des particuliers et l'information de 600 professionnels à 2 reprises. 21 actions correctives post-conteneurisation et de rappel du règlement de collecte ont également été réalisées sur 8 communes, pour 1 410 foyers et professionnels sensibilisés.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : caractérisation et contrôles qualité

Les ambassadeurs du tri ont participé à 3 opérations de caractérisation dans les locaux d'HAGANIS et réalisé 108 contrôles de terrain, notamment des contrôles du taux de remplissage des équipements en vue d'anticiper les éventuels transferts de flux dans le cadre du déploiement de l'extension des consignes de tri.

Soutien aux actions de prévention

Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile de 574 composteurs individuels ; une organisation privilégiée en raison de la suspension des permanences de la régie de mise à disposition dans le cadre des mesures de prévention COVID.

Le programme pédagogique

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de Metz Métropole depuis de nombreuses années. L'animateur de la Direction de la Communication de l'Eurométropole, en partenariat avec l'Inspection Académique, propose un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2020-2021, 154 classes, réparties dans 43 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 116 l'année précédente. 3 418 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

2.4. La Redevance Spéciale (RS)

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS), et le 29 juin 2015 sur la définition du règlement de redevance spéciale, fixant les modalités d'application.

Sur cette base, la RS est déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement.

La délibération du 11 juin 2019 définit la phase 4 du projet de déploiement de la RS. Depuis le 1er janvier 2021, la RS s'applique à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

Le coût des déchets recyclables est toujours fixé à 0,020 € / litre et celui des déchets non-recyclables à 0,038 € / litre.

Les modalités techniques et financières de la RS constituent des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

La majorité des non-ménages contactés dans le cadre du seuil 4 l'ont été en 2020, au démarrage du déploiement. Aussi en 2021, sur 78 contacts dont 19 nouveaux, 52 ont vu leur production de déchets diminuer sous le seuil de 3 300 litres, et 8 ont fait appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables, sur 160 conventions signées :

- 3 engagements ont été résiliés pour cause de contractualisation avec un prestataire privé,
- 1 établissement engagé a fermé,
- 1 établissement engagé est passé sous le seuil de RS.

Ainsi, 155 engagements sont actifs au 31 décembre 2021.

2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, la Direction de la Gestion des Déchets a engagé en 2021, les actions suivantes :

- Remise à jour des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Remise à jour du support d'accueil sécurité pour les nouveaux embauchés (ripeurs-chauffeurs) ;
- Lancement de groupes de travail sur des thématiques en lien avec la sécurité ;
- Déploiement des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...).

Les autres actions engagées les années précédentes ont été poursuivies telles que :

- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Santé Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées;
- La réalisation d'une analyse statistique détaillée des accidents des années 2018, 2019 et 2020 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- La mise en œuvre de tableaux de bord visant à suivre mensuellement l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et service EHS.

2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2021 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
CACES R486 Gerbeur (formation initiale)	5	2
Chariots automoteurs cat. 3 F.I.	1	3
CACES R 490 Grues auxiliaires (recyclage)	2	2
CACES R490 - Grue auxiliaire (formation initiale)	3	3
FCO Transport de marchandises	29	5
FIMO transport de marchandises	2	20
Habilitation Electrique BS BE Mann - F.I.	1	2
Permis de conduire C et CE	2	15
FORMATIONS A LA SECURITE		
Gestes qui sauvent	31	0,5
PSC1	1	1

Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail (SST)	2	2
Levée et manutention, contrôle et signalements, nettoyage et entretien des équipements	9	2
La collecte des déchets en toute sécurité	9	2
Signalisation temporaire des chantiers sur voirie	1	2

2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 28 accidents de travail avec arrêt (19 en 2020) ;
- 0 maladie professionnelle (0 en 2020) ;
- 5 accidents de travail sans arrêt (1 en 2020) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2020).

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux d'absentéisme
2019	77,53	5,39	9,75
2020	48,70	4,24	8,52
2021	73,96	5,13	8,98

La tendance à la baisse du taux de fréquence constaté entre 2019 et 2020 ne s'est pas confirmée en 2021. Toutefois, il faut considérer que l'année 2020 pour raison de pandémie COVID ne peut être utilisée comme base de comparaison aux autres exercices. En effet, au sein de la Direction de la Gestion des Déchets, les agents de collecte représentant la plus grosse proportion des effectifs étaient présents en alternance 1 semaine sur 2 de mi-mars à mi-juin 2020. Malgré cela, le taux de fréquence de l'année 2021 reste tout de même à un niveau élevé. A titre de comparaison, le taux de fréquence national pour l'activité de collecte des déchets non-dangereux était de 41,7 en 2019.

Le taux de gravité a également augmenté en 2021 et reste supérieur à la moyenne nationale pour les métiers la collecte des déchets non-dangereux qui était de 3,6 au titre de l'année 2019.

L'analyse détaillée des accidents a permis d'identifier que les mains (22% des AT avec arrêt en 2021), le bassin/abdomen (22 % des AT avec arrêt 2021) et les chevilles (17% des AT avec arrêt 2021) représentaient les sièges des lésions les plus impactés. Les principales natures des lésions sont des contusions, des douleurs lombaires et des entorses.

Enfin, le taux d'absentéisme a également repris une tendance à la hausse principalement liée à l'augmentation des absences faisant suite à accident du travail (+ 17 % par rapport à 2020) et pour longue maladie (77 jours d'absence en 2019 et 518 jours en 2020).

2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le développement d'une culture sécurité.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

2.6 Relation usagers

Créé en 2012, le service " relations aux usagers ", est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail (qualitedechets@eurometropolemetz.eu) ou via un numéro unique (03 87 20 10 00), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2021, 26 300 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées (aucune saisie de donnée durant le premier confinement), dont :

- 7 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 70 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 3 % de mises en relation ;
- 21 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2021, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 56 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 2 % pour la distribution des sacs ;
- 25 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 5 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention

2.7 Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

Ces données permettent de répondre directement à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien avec les équipages, quasiment en temps réel.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...) ;
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, au travers des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Ces outils permettent la formalisation des plans de tournées.

Au 31 décembre 2021, 223 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.

3 Les indicateurs techniques

3.1. Les contenants

3.1.1 Les sacs

En 2021 seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 242 300 sacs pour la collecte des ordures ménagères (365 600 en 2020)
- 183 500 sacs transparents pour la collecte sélective (170 000 en 2020)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

3.1.2 Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2021, 569 bacs OMR et 885 bacs EMR ont été distribués dont 578 interventions liées à des échanges pour modification de volume ou bacs disparus.

Le service dédié à la distribution des bacs, intervient aussi dans la maintenance et la réparation de bacs pour un total de 6479 interventions en 2021 (changement de couvercles cassés, roues...).

De même, 139 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2021, 52 155 bacs OMR, 6 503 bacs OMA et 50 942 bacs EMR sont en service.

3.1.3 Les points de regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Dans le cas où des bacs individuels ne peuvent être déployés, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2021, 227 PR sont en service, contre 256 un an plus tôt.

3.1.4 Les points d'apport volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2021, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

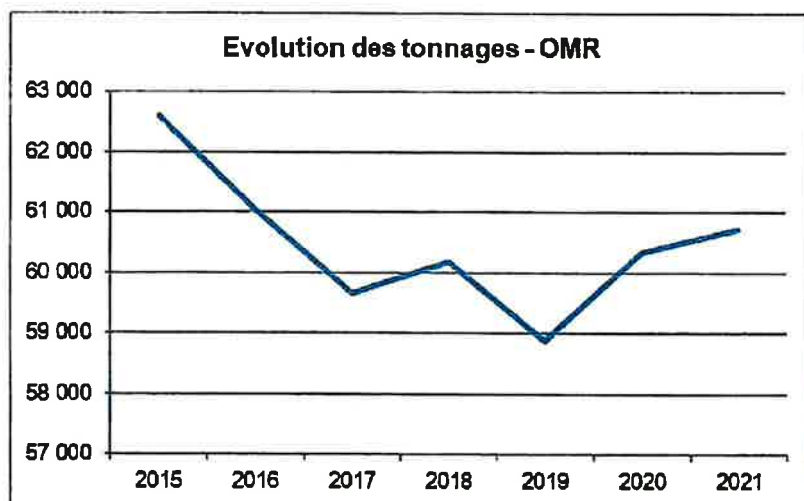
- 321 conteneurs aériens dont 221 conteneurs verre et 94 conteneurs JRM, 3OMR et 3 EMR/JRM;
- 324 points d'apport volontaire enterrés composés de :
 - 254 colonnes verre ;
 - 80 colonnes JRM ;
 - 569 colonnes OMR ;
 - 293 colonnes EMR/JRM

3.2 Les tonnages collectés

3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	67 230	/	/	300,3
2015	220 593	62 611	-6,9%	-6,9%	283,8
2016	220 265	61 027	-2,5%	-9,2%	277,1
2017	219 880	59 657	-2,2%	-11,3%	271,3
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4
2021	227 053	60 729	0,6%	-3,0%	267,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



L'organisation dégradée mise en place lors du 1er confinement sanitaire en 2020 (arrêt des collectes sélectives pendant 5 semaines au profit d'une collecte exclusive des ordures ménagères résiduelles) avait entraîné une perte du geste de tri de la part de certains usagers occasionnant un report d'une partie des emballages ménagers et assimilés vers les ordures ménagères.

En 2021, la levée progressive des mesures sanitaires et la reprise de l'économie ont également débouché sur une hausse des quantités d'ordures ménagères produites sur le territoire métropolitain. Une hausse à relativiser compte-tenu de l'évolution de la population métropolitaine (+ 5 564 habitants : population SINOE), soit une production d'OMR de 272,4 kg / hab. / an en 2020 contre 267,5 kg / hab. / an en 2021.

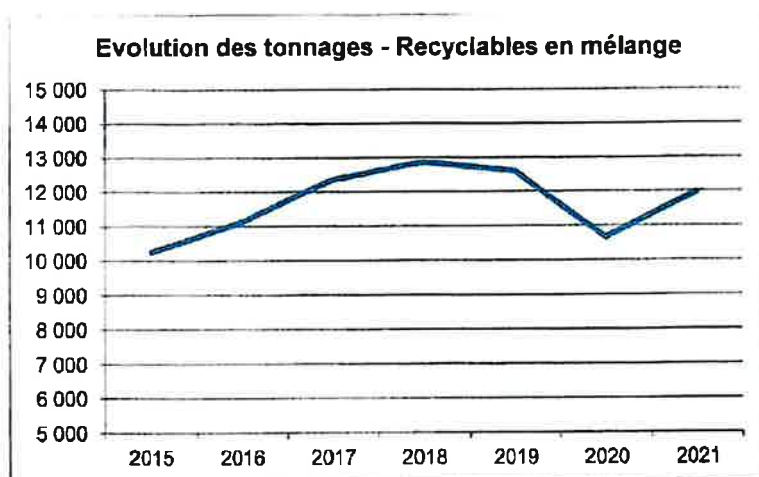
3.2.2 Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

3.2.2.1 Recyclables en mélange

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	9 272	/	/	41,4
2015	220 593	10 254	10,6%	10,6%	46,5
2016	220 265	11 126	8,5%	20,0%	50,5
2017	219 880	12 354	11,0%	33,2%	56,2
2018	223 798	12 872	4,2%	38,8%	57,5
2019	226 287	12 603	-2,1%	35,9%	55,7
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1
2021	227 053	11 965	12,3%	16,7%	52,7

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

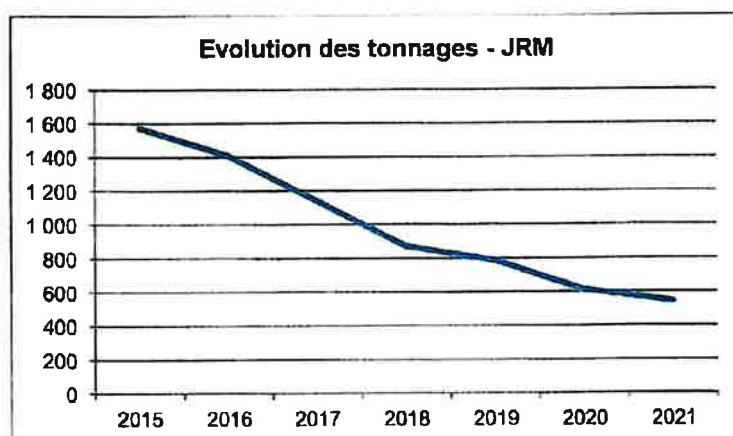


La vaste campagne de sensibilisation débutée dans le sillage de la reprise de la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables en 2020 a été accompagnée d'une reprise du geste de tri, sans atteindre toutefois les niveaux d'avant la crise sanitaire.

3.2.2.2 Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	2 350	/	/	10,5
2015	220 593	1 574	-33,0%	-33,0%	7,1
2016	220 265	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	219 880	1 141	-18,9%	-51,4%	5,2
2018	223 798	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	226 287	787	-9,7%	-66,5%	3,5
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8
2021	227 053	542	-11,6%	-65,6%	2,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

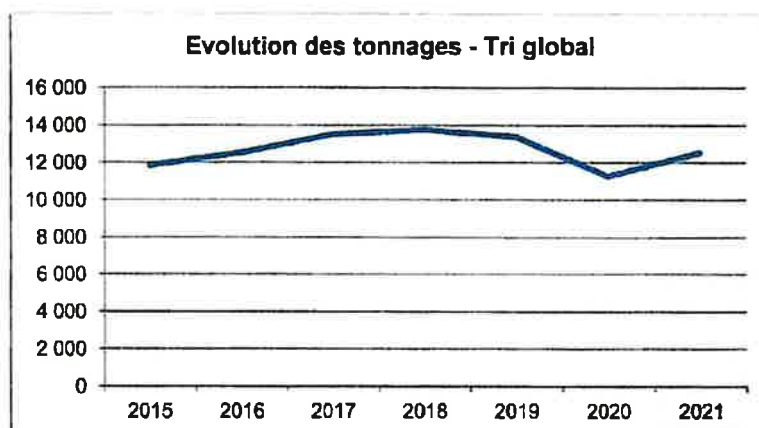


Le non-remplacement des conteneurs aériens dédiés à la collecte des journaux, revues et magazines entraîne une diminution continue de ce flux au profit de la collecte en mélange.

3.2.2.3 Tri global

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	11 622	/	/	51,9
2015	220 593	11 828	1,8%	1,8%	53,6
2016	220 265	12 533	6,0%	7,8%	56,9
2017	219 880	13 495	7,7%	16,1%	61,4
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9
2021	227 053	12 507	11,0%	5,7%	55,1

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

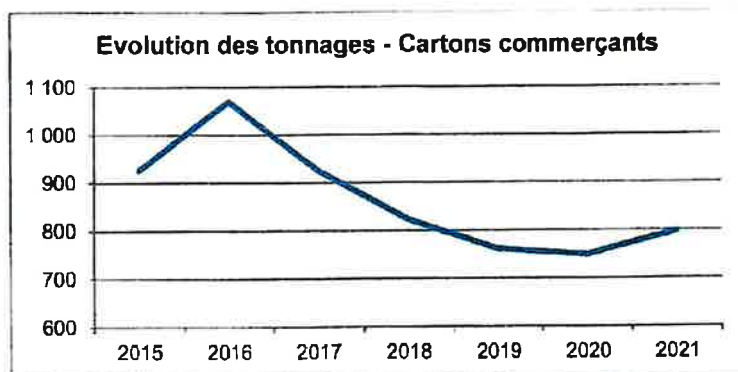


Dans l'ensemble, les quantités d'emballages et papiers collectées en 2021 sont en hausse par rapport à l'année précédente (+ 10,9 %), mais elles demeurent en-deçà des performances de 2019.

3.2.2.4 Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	920	/	/	4,1
2015	220 593	926	0,7%	0,7%	4,2
2016	220 265	1 070	15,6%	16,3%	4,9
2017	219 880	925	-13,5%	0,5%	4,2
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4
2021	227 053	797	6,4%	-13,9%	3,5

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



La modification des modalités de collecte des cartons des commerçants (passage d'une collecte en soirée à une collecte le matin, du mardi au vendredi) a entraîné une légère hausse des tonnages collectés.

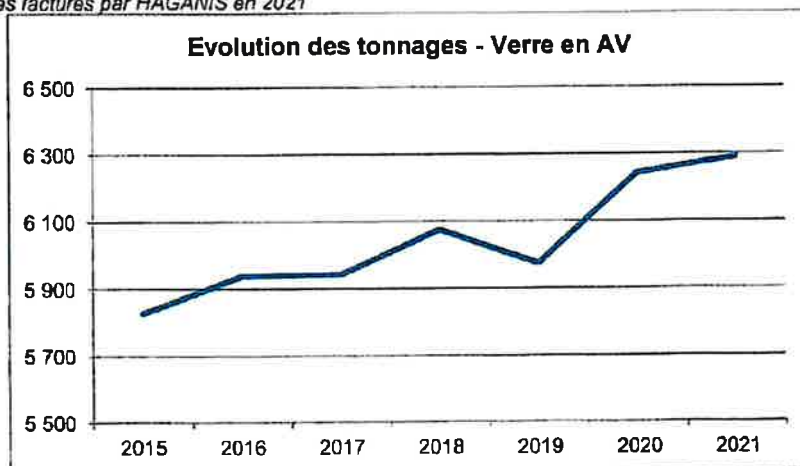
3.2.3 Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

3.2.3.1 Verre collecté en apport volontaire

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	5 729	/	/	25,6
2015	220 593	5 827	1,7%	1,7%	26,4
2016	220 265	5 938	1,9%	3,6%	27,0
2017	219 880	5 941	0,1%	3,7%	27,0
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2
2021	227 053	6 288	0,8%	7,9%	27,7

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

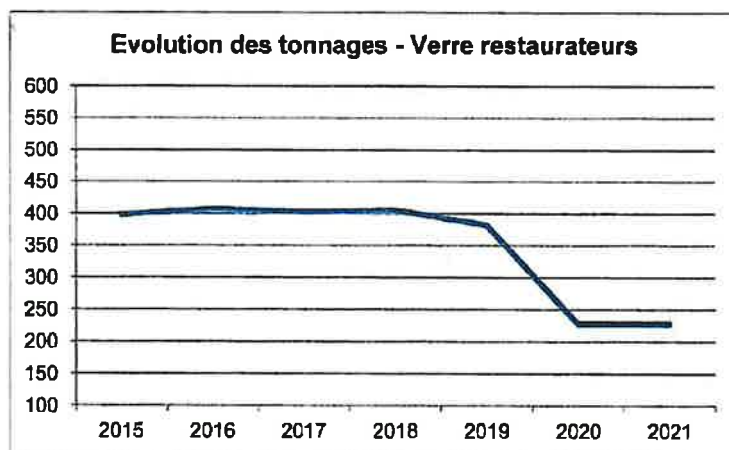


Les quantités de verre d'emballage collectées continuent de progresser en 2021. Une progression à mettre en lien avec une étude de l'institut Nielsen publiée en avril 2021 qui a révélé que la vente d'alcools (sans compter les vins) a augmenté de 5 % en grande distribution en 2020, tandis que le chiffre d'affaires des alcools a fait un bond de 14 % entre le 1er janvier et la mi-avril 2021.

3.2.3.2 Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre des restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	454	/	/	2,0
2015	220 593	398	-12,3%	-12,3%	1,8
2016	220 265	407	2,3%	-10,4%	1,8
2017	219 880	402	-1,1%	-11,3%	1,8
2018	223 798	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	226 287	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0
2021	227 053	228	0,0%	-42,7%	1,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021

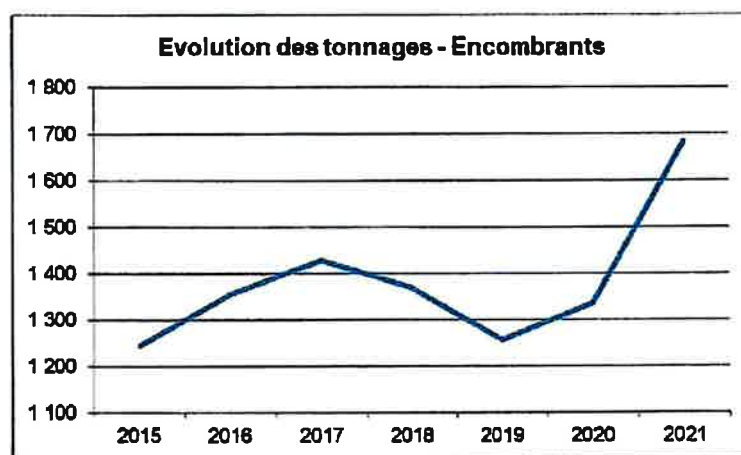


Le maintien des restrictions liées au contexte sanitaire (fermeture prolongée des bars et restaurants puis réouverture soumise à des conditions sanitaires strictes) a entraîné une stagnation des quantités de verre collectés auprès des commerçants.

3.2.4 Les encombrants

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	223 891	1 629	/	/	7,3
2015	220 593	1 245	-23,6%	-23,6%	5,6
2016	220 265	1 355	8,8%	-16,8%	6,2
2017	219 880	1 428	5,4%	-12,4%	6,5
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,0%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,0%	5,5
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0
2021	227 053	1 683	26,2%	35,2%	7,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



Après 3 années consécutives de baisse des tonnages collectés, la tendance s'est inversée en 2020. Celle-ci peut s'expliquer par l'augmentation des achats en ligne d'objets de gros volume.

3.2.5 Les déchèteries

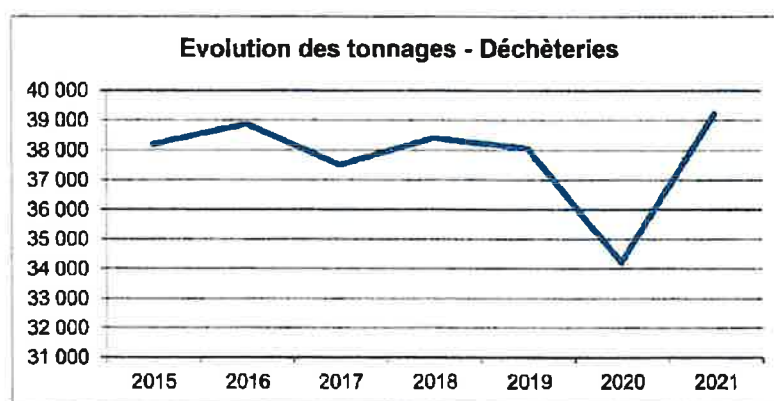
Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	39 955	/	/
2015	38 202	-4,4%	-4,4%
2016	38 879	1,8%	-2,7%
2017	37 512	-3,5%	-6,1%
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%
2021	39 230	14,7%	2,7%

Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs par déchèterie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Marly	131 346	139 101	143 225	121 096	129 713	101 765	126 439
Metz Borny	102 355	99 812	96 322	89 041	91 857	70 287	86 064
Metz Magny	97 812	95 960	92 761	82 873	88 294	67 186	84 081
Metz Nord	92 873	90 800	82 059	73 897	80 239	66 851	77 935
Montigny-Lès-Metz	84 428	84 971	86 992	75 614	78 244	65 049	72 506
Ars-sur-Moselle	89 646	83 259	82 617	74 156	76 489	63 607	72 506
Peltre	30 456	31 216	29 166	29 508	26 919	24 981	27 059
Vernéville	25 458	28 146	25 105	23 981	23 058	19 407	20 022
Total 8 déchèteries	628 916	625 119	613 142	546 185	594 813	479 133	566 612

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021



En 2020, la fermeture des 8 déchèteries au cours du 1er confinement avait entraîné une baisse significative des tonnages collectés (- 10,2 %). En 2021, la levée progressive des mesures sanitaires, la reprise de l'économie et la météo (cf. § 3.2.6 Les déchets verts municipaux) ont entraîné une hausse des quantités de déchets collectés en déchèteries, notamment des déchets ultimes (+ 696 tonnes), du bois (+ 529 tonnes) et des déchets verts (+ 1 974 tonnes).

Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

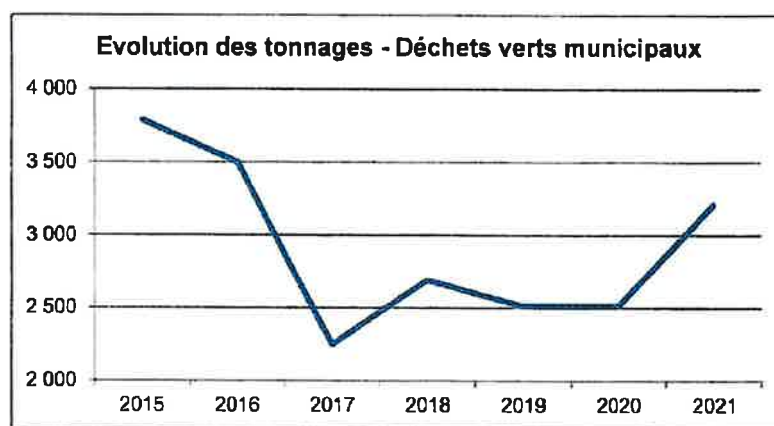
Flux déchèterie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets incinérables	4 496	4 194	4 973	4 745	4 147	3 487	3 996
Cartons	673	656	608	646	661	581	718
Déblais-Gravats	10 135	9 776	9 854	9 642	10 167	9 298	10 625
Plâtre	40	202	494	620	855	789	857
Bois	5 154	4 965	3 497	4 196	5 339	5 115	5 643
Déchets verts	8 274	8 904	8 090	8 354	7 487	6 647	8 621
Déchets non incinérables	6 386	6 827	6 724	6 663	5 768	4 992	5 179
Métaux	1 589	1 772	1 745	1 833	1 909	1 767	1 861
Batteries	25	24	22	26	18	20	19
Huiles de vidange	52	45	46	50	58	41	48
Huiles alimentaires	11	15	14	16	14	9	6,7
Déchets diffus spécifiques	231	220	231	221	220	195	252
Radiographies	0	1	1	1	0,8	1,9	1,1
Emballages souillés	/	14	12	6	25	24	29
Pneumatiques	73	69	75	120	122	129	129
Tubes fluorescents	7	7	6	5	6,8	5,4	6
Piles	6	10	9	10	10	11	10
D3E	1 024	1 103	1 000	1 026	1 023	950	1 076
Huisseries	/	/	37	122	106	78	43
Livres	/	/	3	23	17,3	18	20
Cartouches	/	/	/	/	/	/	0,6
Textile-Linge-Chaussures	/	75	73	83	94	56	89

Source : rapport d'activité HAGANIS 2021

3.2.6 Les déchets verts municipaux

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	4 192	/	/
2015	3 787	-9,7%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%
2021	3 211	27,9%	-15,2%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2021



L'ouverture des déchèteries sans interruption, le maintien de mesures sanitaires favorables à l'entretien des jardins et un printemps/été humide (le cumul des précipitations de juin et juillet moyenné sur la France a été au 3e rang des plus élevés depuis 1959 selon Météo France) ont eu pour effet une hausse des quantités de déchets verts collectés.

3.2.7 Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Eurométropole de Metz	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021 / N-1	2021 / 2010
Population SINOE	223 891	220 593	220 265	219 880	223 798	226 287	221 489	227 053	2,5%	1,4%
Tonnages										
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	60 342	60 729	0,6%	-9,7%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	12 020	13 305	10,7%	6,1%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	6 469	6 516	0,7%	5,4%
OMA	85 956	81 590	80 973	80 421	81 223	79 388	78 831	80 550	2,2%	-6,3%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	1 334	1 583	26,2%	3,3%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	34 216	39 230	14,7%	-1,8%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	114 381	121 463	6,2%	-4,8%
Evolution DMA N / N-1	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,2%		
Ratio kg/hab.										
OMR	300	284	277	271	269	260	272	267	-1,8%	-10,9%
Tri	56	58	62	66	65	63	54	59	8,0%	4,6%
Verre	28	28	29	29	29	28	29	29	-1,7%	3,9%
OMA	384	370	368	366	363	351	356	355	-0,3%	-7,5%
Encombrants	7	6	6	6	6	6	6	7	23,1%	1,9%
Déchèteries	178	173	177	171	172	168	154	173	11,8%	-3,2%
DMA	570	549	550	543	541	525	516	535	3,6%	-6,1%
Evolution DMA N / N-1	-0,6%	-2,2%	0,3%	-1,4%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	3,6%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2021

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

*** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

En 2020, l'arrêt de la collecte des emballages ménagers recyclables et la fermeture des déchèteries pendant le premier confinement avaient entraîné une baisse conjoncturelle des tonnages collectés, permettant à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (baisse de 10,3 % des déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2020 soit 54 kg/hab./an évités).

En 2021, la levée progressive des mesures sanitaires et la reprise de l'économie ont débouché sur un important effet rebond (hausse de 6,2 % des déchets ménagers et assimilés collectés entre 2020 et 2021 soit 19 kg/hab./an). Malgré quelques difficultés à réaliser l'ensemble des actions dans des conditions optimales (pénurie de matériaux, maintien de certaines restrictions dans les établissements périscolaires...), les agents de la cellule prévention se sont mobilisés tout au long de l'année pour proposer aux usagers des solutions concrètes pour réduire leur production de déchets ; solutions qui n'ont pas suffi à contenir la hausse de la quantité de déchets collectés sur le territoire.

La montée en puissance des actions déjà engagées ainsi que le déploiement de nouvelles actions devront permettre d'inverser cette tendance en vue d'atteindre l'objectif de réduction des déchets de 8 % entre 2016 et 2023 (baisse de 7,3 % à réaliser d'ici fin 2023).

3.3 Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

3.3.1 Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2021 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	14 517	JRM	3 531	25,4%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	807	5,8%	Rolf Kuhl (Allemagne), Ecophyse (37)
		Carton	4 671	33,6 %	Buchmann (Allemagne), Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (France, Allemagne et Pays-Bas)
		Plastiques	901	6,5%	Wellman (55), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55) et WPT (Allemagne)
		Briques alimentaires	68	0,5%	Rolf Kuhl (Allemagne)
		Acier	257	1,9%	Derichebourg (57), LFM (57) et Arcelor Mittal (57)
		Aluminium	29	0,2%	Derichbourg (57) et LFM (57)
		Verre	70	0,5 %	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	3 550	25,6 %	Valorisation énergétique UVE HAGANIS et en CSR (pour les refus de tri en provenance de CITRAVAL)

3.3.2 L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant	
Flux	Tonnages
OMR	106 376
DIB	5 932

Sortant	
Flux	Quantités
Évacués en ISDND (t)	0
Incinérés (t)	111 805
Energie livrée (MWh)	215 145
Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 499
Vapeur (t)	304 784

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	13 604
Métaux ferreux	2 333
Métaux non ferreux	393
REFIOM	1 368
Cendres	1 387
Produits sodiques résiduels	565

Source : rapport d'activité 2021 HAGANIS

3.3.3 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivants :

Matériaux	Tonnages	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	3 996	10,2%	Transférés et stockés par la PAVD avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Cartons	718	1,8%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
Déblais-Gravats	10 625	27,1%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par concassage criblage
Plâtre	857	2,2%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière
Bois	5 643	14,4%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	8 621	22,0%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	5 179	13,2%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1 861	4,7%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57) et Metalifer (57)
Batteries	19	4,4%	Transportées par HAGANIS et valorisées par Metalifer (57)
Huiles de vidange	48		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
Huiles alimentaires	6,7		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
Déchets diffus spécifiques	252		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
Radiographies	1,1		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	29		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
Pneumatiques	129		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
Tubes fluorescents	6,1		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Piles	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile

D3E	1 076	Collectés et valorisés par PAPREC pour l'éco-organisme Ecologic
Huisséries	43	Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Livres	20,0	Collectés et valorisés par RecyclLivres
Cartouches	0,6	Collectées et valorisées par Collectors
Textile-Linge-Chaussures	89	Collectés et valorisés par Tri d'Union

Source : rapport d'activité 2021 HAGANIS

3.3.4 La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2021, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 47 221 dépôts de déchets (+ 22,38 % par rapport à 2020), générant 73 711 tonnes de déchets (+ 25,9 % par rapport à 2020). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2021)		
Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
Déchets verts	14 395	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais-gravats	15 994	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
Terre végétale	418	Valorisation matière : HAGANIS
Non incinérables	11 878	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	8 012	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	6 658	Panneautier : Kronospan (Luxembourg) Valorisation énergétique : Norske Skog (88), oco Energie (67)
Bois A et Abio	4 689	Valorisation énergétique : UEM (57), Oco Energie (67), Soven (57)
Incinérables	5 164	Stockage : ISDND Suez (57)

Encombrants	3 751	Sur-tri HAGANIS
Plâtre	1 112	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
Balayures	1 389	Valorisation matière : Lingenheld (57)
Huisseries	75	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	55	Valorisation matière : UTM HAGANIS
DEEE	58	Valorisation matière : PAPREC (54)
Métaux	63	Valorisation matière : Metalifer (57)
TOTAL	73 711	

Source : rapport d'activité 2021 HAGANIS

4 Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers.

4.1 Observations générales

Année 2021	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053	227 053
Population totale desservie	227 053	227 053	221 489	221 489	227 053	227 053	239 768	227 053	227 053
Tonnage global collecté	60 729	13 305	228	6 288	80 550	1 684	28 606	3 211	114 051
Charges de structure	804 154	448 676	1 326	49 290	1 303 446	44 350	328 727	11 974	1 688 497
Communication	129 701	239 533	-	51 634	420 868	-	-	-	420 868
Prévention	170 086	19 450	741	8 706	198 983	2 593	51 459	5 928	258 963
Pré-collecte	1 807 487	1 147 050	-	312 018	3 266 555	2 108	-	-	3 268 663
Collecte	6 291 156	3 706 675	17 975	398 456	10 414 262	398 793	1 213 128	122 438	12 148 621
Transfert/transport	-	-	2 421	66 778	69 199	-	929 222	-	998 421
Traitement	35 711	2 281 649	-	-	2 317 360	303 742	2 743 163	62 600	5 426 865
Reg. incinération - énergie	4 518 959	-	-	-	4 518 959	-	304 806	-	4 823 765
TOTAL CHARGES	13 757 254	7 843 033	22 463	886 882	22 509 632	751 586	5 570 505	202 940	29 034 663
Total produits industriels	1 724	1 324 401	3 841	105 944	1 435 910	-	445 689	-	1 881 599
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 793 878	2 550	70 345	2 074 677	6 504	75 830	-	2 157 011
Autres aides et subventions	36 297	20 469	59	2 230	59 055	2 021	14 889	531	76 496
TOTAL PRODUITS	245 925	3 138 748	6 450	178 519	3 569 642	8 525	536 408	531	4 115 106
Coût aidé HT	13 510 315	4 708 906	16 012	705 117	18 940 350	743 022	5 033 788	202 398	24 919 558
TEOM	15 635 148	5 460 004	17 706	799 815	21 912 673	875 501	5 960 659	229 529	28 978 362
Redevance spéciale et assimilés	642 342	237 578	-	-	879 920	-	7 127	-	887 047

Source : matrice des coûts 2021 en cours de validation sur SINOE / ADEME

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 108,58 € HT soit -7% par rapport au coût aidé 2019 (dernière année "normale" connue hors crise sanitaire). Cette diminution s'explique notamment par une hausse de la population de référence et une augmentation des produits industriels (+ 382 000 € par rapport à 2019). Cette hausse des produits est principalement due à une évolution favorable du coût de reprise des matériaux.

Le coût aidé moyen à la tonne collectée et traitée s'élève à 218,48 € HT soit -9.4% par rapport au coût aidé 2019. Cette diminution s'explique par une hausse des tonnages (+ 3 000 T entre 2019 et 2021) et une augmentation des produits industriels déjà évoquée.

Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 41.84 % et 35.30 % soit 12,15 M€ et 10,25 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 11,26 % (3,27 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 3,44 % (1 M€).

Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,69 M€ (5,82 % des charges 2021).

Les produits

52,42 % des produits (2,16 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclables (1,79 M€).

La vente des déchets recyclables représente 40,45 % des produits, soit 1,67 M€, déduction faite des versements des recettes en déchèteries (215 K€). On soulignera ici la forte évolution des produits industriels liés à la revente des matériaux issus du tri des déchets recyclables en raison de la hausse des cours de rachat des matières.

4.2 Analyse globale

Coût aidé 2021	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	13 510 315	4 708 908	18 012	705 117	18 940 350	743 022	5 033 788	202 398	24 919 558
€ HT / hab	59,50	20,72	0,07	3,12	83,41	3,27	21,00	0,89	108,58
€ HT / tonne	221,87	379,94	70,17	112,54	784,32	441,29	175,98	146,67	218,48

Année 2021	Part du coût aidé HT	Part des tonnages
OMR	54,2%	53,2%
Recyclables	18,9%	11,7%
Déchets des professionnels	0,1%	0,2%
Verre	2,8%	5,5%
Encombrants	3,0%	1,5%
Déchets des déchèteries	20,2%	25,1%
Déchets des collectivités	0,8%	2,8%

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 53,2 % des tonnages globaux et 54,2 % des coûts totaux.

	Coût aidé TTC / habitant		Évolution des coûts 20/21	Évolution des tonnages 20/21
	2020	2021		
OMR	70,02	63,09	-9,9%	0,6%
Recyclables	26,10	22,03	-15,6%	15,3%
Verre	3,95	3,23	-18,2%	-1,4%
Déchèteries	18,63	22,77	22,2%	14,8%
Encombrants	2,83	3,53	24,7%	27,9%
TOTAL (hors encombrants)	118,70	111,12	-6,4%	5,6%

Les tonnages globaux augmentent de 5,63 %. Il est souligné les principales évolutions de tonnages suivantes :

- Une stabilité des tonnages d'OMR ;
- Une hausse significative des tonnages d'EMR, déchèteries et encombrants notamment liée à une année 2021 n'ayant pas connu de rupture de service comme en 2020 (fermeture des déchèteries / arrêt des collectes EMR et encombrants) ;

Le coût aidé TTC à l'habitant diminue de 6,38 % en 2021 (les cours des matières sur le marché mondial sont repartis à la hausse à la suite de la crise sanitaire, permettant de meilleures recettes de vente des matériaux recyclables).

4.3 Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS)

Le taux de TEOM pour 2021 a été fixé par le Conseil Métropolitain du 08/03/2021 à 9,25%.

La Redevance Spéciale représente une recette de 879 920 €.

Résumé de l'acte
057-200039865-20221205-2022-12-DB3-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB3
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2021
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:21	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:22	En cours de transmission	
07/12/22 17:24	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:28	Accusé de réception reçu	